



# Extrait de délibération

Identifiant  
2018-01-08

## Comité syndical 29 janvier 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le vingt neuf janvier à 19 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
M. Jean-François Coiffard a été désigné secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 24 janvier 2018  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 20 titulaires / 2 suppléants

**Pouvoirs :** 0  
**Absents, excusés :** 11 titulaires / 29 suppléants  
**Votants :** 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François,	FOUILLET Olivier, NOLOT Monique →	SERVANT Claude	
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent,	BERGEON Patrice, → GILBERT Véronique, De TALHOUEY ROY Hervé	MIMEAU Bernard	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, DOUTEAU Patrice, MINEAU Nadine, MORIN Joël, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, CHAUSSERAY Francine, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry,		

## Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 10 juillet 2017,

Considérant la délibération du Comité syndical du 18 décembre 2017 créant l'emploi d'attaché (suite à la reprise de l'activité de l'association Tourisme en Gâtine par le PETR du Pays de Gâtine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018) ;

**Sur proposition du Président, le Comité syndical valide la modification du tableau des effectifs à compter de ce jour comme suit :**

**Filière : Administrative,**

**Cadre d'emploi : Attachés territoriaux**

Grade : Attaché :

Ancien effectif :                   - Titulaire : 4       - Non Titulaire : 2       - Vacant : 1  
Nouvel effectif :                 - Titulaire : 4       - Non Titulaire : 3       - Vacant : 1

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 29 janvier 2018,

**Tableau des effectifs arrêté au 29 janvier 2018**

Grade	Catégorie	Effectif pourvu				Emploi vacant	Total
		Titulaire		Non Titulaire			
		TC	TNC	TC	TNC		
<b>Filière Administrative</b>							
<b>Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux</b>							
Attaché	A	3	1 17,50 h	3		1	8
<b>Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux</b>							
Rédacteur	B	1				0	1
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux</b>							
Adjoint Adm. principal 2 <sup>e</sup> classe	C	2				0	2
<b>Filière Technique</b>							
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux</b>							
Adjoint Technique 2 <sup>e</sup> classe	C					1	1
<b>Total Budgétaire</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>12</b>

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD